

CENSEUR,

Journal de Lyon;

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 19				
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,				
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.				
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS
6 heur.	19.1 au-		27 pou.	
du mat.	dessus	60 deg.	7 lign.	S.-O. Soleil.
	de 0.		Variab.	
Midi...	25.1 au-	50 deg.	27 pou.	Idem. Idem.
	dessus		7 lign.	
SOLEIL.		LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.
5 h.	0 h.	7 h.		
4 min.	4 min.	6 min.	Plaine lune.	18

pour donner les nouvelles 24 heures avant
aux bureaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine,
no 27, et grande rue Mercière, no 52, au 2me.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Jus-
sieu, place de la Bourse, no 8, et à l'Office-Cor-
respondance de Lepelletier Bourgoin et Co, rue
Notre-Dame-des-Victoires, no 18.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département
du Rhône, 1 franc
de plus par trimes-
tre.

Lyon, 19 août 1837.

ÉLECTIONS DE LOUIS-LE-GRAND.

Écoutez bien les hommes que nous combattons, suivez-les de près, soit dans les administrations, soit dans les élections, partout vous les trouverez les mêmes, ils emploient les mêmes armes contre les citoyens indépendants qui veulent avant tout le triomphe de la liberté, toujours ils les présentent comme les ennemis du repos public : éveiller dans les esprits de vaines terreurs, évoquer de douloureux souvenirs, faire appel aux intérêts privés, tels sont leurs moyens habituels ; ils agissaient ainsi sous la Restauration, ils agissent encore aujourd'hui.

Tous les roueries que nous avons si souvent signalées avant 1830 se renouvellent de nos jours avec intention ! On pouvait croire qu'à l'avenir nous aurions des listes électorales établies avec loyauté. Erreur ! nos élections municipales de 1837 nous donnent la preuve de l'incertitude la plus grande, pour ne pas dire mauvaise foi, de la part de la mairie. Ainsi que nous l'avons signalé, on a osé porter sur les listes des avocats, des avoués qui devaient être inscrits d'office ; bien plus, on n'a pas porté M. Chaley, juge au tribunal de Lyon.

Les patriotes de la section de Louis-le-Grand l'avaient adopté comme candidat, et hier seulement, après la séance, on leur a appris que M. Chaley ne pourrait pas être élu, attendu que son nom n'était pas inscrit. Pourquoi M. Chaley est électeur municipal par le seul fait de ses fonctions, M. Chaley est connu, notoirement connu dans la cité, et vous omettez de l'inscrire ! Et l'on dira ensuite que c'est une erreur involontaire ! En vérité, on ne sait comment qualifier de pareils actes ! — Quand nous disons que nous sommes en lutte contre les mauvais principes de la Restauration, nous trompons-nous ? Hommes et choses ne se ressemblent-ils pas ?

Les candidats que le juste-milieu affectionne et soutient avec le plus de vigueur sont positivement des hommes de la Restauration ; ceux qu'il repousse, sont ceux qui la combattaient. Les caractères les plus honorables mis en suspicion ; les hommes les plus dévoués au bien de la cité, les plus désintéressés, sont signalés comme dangereux.

En vérité, les idées deviennent chaque jour plus nettes ; l'opinion s'éclaire et sur les hommes et sur les faits ; on sait généralement comment messieurs du juste-milieu comprennent les mandats politiques qu'on leur confie. Nous les avons vus à l'œuvre, et ils nous ont montré qu'ils s'occupent plus de soigner leur avenir, que de veiller aux intérêts de la cité.

On conçoit facilement pourquoi ils repoussent si vivement les candidatures d'hommes honorables dont la candidature politique serait un blâme constant de la leur.

On conçoit pourquoi le *Courrier de Lyon* s'écriait, la veille de l'élection de la section Louis-le-Grand, « qu'il fallait repousser énergiquement MM. Gastine et Chaley, et que la présence au conseil municipal romprait cette sage harmonie et cette sage uniformité de vues qui y présidaient. »

Les électeurs ont fait leur devoir, et ils ont adressé à la rédaction et provocatrice du *Courrier* une réponse qui est le fruit de toute réflexion ; car ils ont nommé M. Chaley conseiller municipal à une forte majorité, et ils ont repoussé ainsi, ils ont prouvé qu'ils étaient las du juste-milieu méliciteux, égoïste qui a prévalu jusqu'à ce jour sur le conseil ; — ils ont prouvé que l'opinion démocratique n'est pas sans partisans dans la classe bourgeoise, et que la France la majorité se ralliera toujours autour de principes fermes, loyaux, qui aiment le pays, et veulent son bien-être et son indépendance.

Notre cité l'élection de M. Gastine est un événement, pour nous un beau succès ; il doit nous encourager à persévérer de la cause du progrès. Soyons calmes, mais désespérés de la cause du progrès. Soyons calmes, mais désespérés de la cause du progrès. Soyons calmes, mais désespérés de la cause du progrès.

Les électeurs ont-ils puni O'Connell de sa franchise ? Lui ont-ils reproché sa rudesse ? Lui ont-ils dit qu'il allait trop loin. Au contraire, une double élection leur était assurée, et, nommé à Dublin à une immense majorité, il a pu disposer des voix des électeurs de Kilkenny pour son ami M. Hume. Dans d'autres localités électorales, un grand nombre de réformistes plus sages (suivant les tories) que O'Connell n'ont pas été réélus. Pourquoi cette différence ? C'est qu'en Angleterre comme en France on se dégoûte de ces parleurs de liberté, de ces fanfarons d'émancipation qui ne captivent la confiance des électeurs que pour travailler à leur propre avancement et à leur fortune personnelle, qui veulent cumuler les faveurs du pouvoir et les douceurs de la popularité.

Le cabinet Melbourne est malheureusement rempli de ces hommes qui auraient pu jeter l'Angleterre dans les voies d'une franche émancipation, qui auraient pu entraîner dans ces voies toute l'Europe occidentale, mais qui n'ont pas voulu se brouiller avec l'Europe du nord, et qui ont pris pour devise : *Amis de tout le monde*. Eh bien ! le

ministère Melbourne ne tardera pas à l'éprouver, quand on veut être bien avec tout le monde, on finit par n'être bien avec personne : ou nous nous trompons fort, ou le pouvoir ne tardera pas à échapper aux whigs, et plaise à Dieu qu'il tombe aux mains des tories ! Cette douloureuse épreuve est peut-être nécessaire pour donner aux radicaux l'énergie dont ils ont besoin, et traiter comme ils le méritent les incurables ennemis de la liberté. On a dit que l'Angleterre avait son 89 à faire : cela est vrai, c'est reconnu par l'Angleterre elle-même ; mais on a dit dit que l'Angleterre ferait sa révolution sociale vers laquelle elle marche sans tomber dans les excès de la nôtre, et qu'elle ferait son 89 sans déchirements. C'est un rêve auquel nous n'avons jamais ajouté foi.

La convocation prévue et prochaine des collèges électoraux a fait sentir à tout le monde la nécessité de réorganiser les comités d'élection qui rendirent l'opposition si puissante, il y a dix ans, en concentrant ses forces et en régularisant son action. Tous les partis ont compris que, sans concert dans les mouvements, ils seraient incapables de résister à l'armée électorale dont le gouvernement s'approprie à diriger les évolutions, et ils exhortent leurs amis à prendre exemple sur le ministère. Les conservateurs eux-mêmes se montrent les plus ardents à compenser leur faiblesse numérique par une stratégie habile, et ils se proposent d'imiter ce qui a si bien réussi à leurs alliés les tories.

Si nous en jugeons par le langage de ses journaux, l'opposition ne restera pas en arrière du gouvernement et du parti conservateur. Déjà plusieurs départements ont formé leurs comités électoraux, et il faut espérer que cette activité trouvera partout des imitateurs ; il serait bien honteux que les mauvaises causes rencontrassent pour les soutenir plus de vigueur et de zèle que la bonne.

Les comités électoraux des départements sont indispensables aux électeurs qui comprennent l'importance de leur mission et qui ne veulent pas l'accomplir à l'aventure. Nous pourrions, au besoin, invoquer l'expérience de plusieurs hommes du pouvoir. Il n'est pas un membre du gouvernement actuel, pas un des chefs du parti doctrinaire ou conservateur, qui n'ait figuré autrefois dans les comités électoraux. La société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, fondée de compte à demi par l'opposition des quinze ans et les débris des associations secrètes, reçut son nom de M. Vitet ; MM. de Montalivet et Salvandy écrivirent pour elle des brochures ; MM. Barthe, Guizot et autres fidèles serviteurs du 7 août y siégèrent assidument.

Cette société, dont tant de graves personnages ont dû conserver un bon souvenir, puisqu'elle a été l'origine de leur fortune, était parfaitement légale, en ce sens qu'aucune loi ne s'opposait directement à sa formation, et que nos mœurs politiques la soutenaient contre le mauvais vouloir du gouvernement. Les mêmes causes qui la défendirent contre les attaques de la Restauration la protégeraient encore aujourd'hui s'il était nécessaire, et avec d'autant plus d'avantage qu'elle ne trouverait pour lui susciter des entraves que ses anciens fondateurs. Nous devons ajouter que, depuis 1830, plusieurs élections générales ou partielles ont eu lieu, et que les citoyens ont eu recours à l'emploi des comités électoraux, sans que le ministère ait songé à y mettre le moindre obstacle.

C'est qu'un usage que la raison approuve et que les mœurs publiques ont consacré prévaudra toujours contre les mauvais penchants du pouvoir. Vingt années de lutte et de pratique nous ont fait connaître le mécanisme des élections et nous appris à nous en servir. Les hommes du gouvernement, dont nous parlions tout-à-l'heure, ont amplement contribué à nous instruire, et nul n'a recommandé avec plus d'ardeur l'efficacité des comités.

Le gouvernement emploie ses estafettes, ses télégraphes, ses préfets, pour diriger les élections dans un esprit uniforme et obtenir des électeurs une majorité ministérielle aussi compacte et aussi homogène que possible. L'opposition, qui a le même droit que le ministère de faire prévaloir ses opinions et de pousser ses candidats, doit pouvoir régulariser son influence, à l'imitation du gouvernement. Telle doit être la mission des comités successeurs de la société *Aide-toi*, et dépositaires de ses traditions.

Sans cette organisation officieuse des électeurs de la même opinion, il n'y a point de bonnes élections possibles. Sans elle, l'opposition de quinze ans, dispersée dans les départements, eût succombé, en 1827, devant une minorité anti-nationale, et les congréganistes de M. de Villèle eussent fait à eux seuls les élections. L'opposition de 1837 a, sous d'autres noms, les mêmes adversaires à vaincre : elle en triomphera également, si elle apporte dans sa conduite la même vigilance et la même unité d'action.

(National.)

Acher, 59
Chaley, 13

Section de la Halle-au-Blé.

Les élections de cette section auront lieu demain dimanche 20 août, à 9 heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville. L'assemblée préparatoire des électeurs patriotes a résolu à l'unanimité de porter comme candidats :

M. RICARD, commissionnaire-chargeur,
et M. SIMON aîné, négociant.

Les candidats du juste-milieu sont très-nombreux. On compte parmi eux MM. Hobitz, Gayet, Janson, Prunelle et Louis Bonnardet.

Quant à M. Bonnardet, nous ne concevons guère sa persévérance à briguer les suffrages des électeurs. Il n'a jamais, en effet, obtenu plus de 4 ou 5 voix dans les différents collèges où il a été porté comme candidat.

L'ANGLETERRE ET SES ÉLECTIONS.

On dit que la majorité est sur le point d'échapper au ministère Melbourne et que les tories sont prêts à rentrer triomphants aux affaires. Cela n'est pas, les tories ne sont pas encore où ils pensent être ; mais le cabinet juste-milieu qui gouverne en ce moment l'Angleterre serait renversé, que cela ne nous surprendrait guère. On dit que l'homme ne sait jamais rester dans le juste-milieu. — Cela est vrai surtout en politique : non pas que le juste-milieu soit la sagesse, mais parce que c'est un leurre, une position bâtarde, un système de pusillanimité et de faiblesse qui ne saurait avoir de durée. L'homme n'est point fait pour marcher à pas tremblants dans les voies de la civilisation : il faut qu'il ait le courage d'aller toujours devant lui la tête haute et le cœur ferme ; s'il n'a pas ce courage, il faut qu'il recule : le *statu quo*, qui est le sommeil de la civilisation, n'est pas plus un progrès que le sommeil physique n'en est un.

Les élections d'Angleterre ne donneront pas la majorité aux tories, mais elles n'accroîtront pas non plus celle qu'avait le ministère. Ce résultat pour certains amis de la liberté les surprend. Eh bien ! nous l'avouerons, il ne nous cause ni chagrin ni surprise.

Le ministère, issu de la réforme, a fait précisément la même chose que le premier ministère sorti de notre révolution de juillet. Au lieu de profiter de sa position, de répondre énergiquement à son origine, il n'a répondu à aucune des espérances qu'on avait fondées sur lui. Au lieu de dompter la folle résistance de la vieille pairie anglaise, au lieu d'étouffer une opposition rebelle à de justes améliorations, il a reculé devant ces vieilles têtes de Westminster vouées par O'Connell à un ineffaçable ridicule, il a biaisé, il a eu peur.

Ainsi fit le ministère Laffitte ; il posa en principe la non-intervention, il se lia les mains vis-à-vis de la Russie, et laissa tomber la Pologne aux mains sanglantes de Nicolas. A l'intérieur, il n'osa pas faire de suite des élections générales, il eut peur de se mettre sur les bras une convention nationale, il attendit, il gagna du temps : jusqu'à ce que les tories de notre époque, les aristocrates de la quasi-légitimité, se furent emparés du pouvoir.

Sans doute nous ne voulons pas établir une analogie complète entre la situation d'alors et la situation actuelle de l'Angleterre, mais les points de contact sont assez nombreux pour que le rapprochement nous soit permis. Nous savons bien que la corruption électorale sera pour beaucoup dans les succès qu'obtiendront les tories ; mais aux précédentes élections ces causes n'étaient-elles pas les mêmes ? Les fortunes des tories ont-elles depuis pris de l'accroissement ? Nous ne le pensons pas. Ce n'est pas de là que viennent les échecs de certains whigs. Voyez l'agitateur O'Connell : celui-ci a marché droit dans les voies de la réforme ; il a dit sa pensée à la face du ciel ; il a mis le doigt sur la plaie qui dévore l'Angleterre ; il a posé le pied sur la vieille constitution des trois royaumes et a fait comprendre, par ses craquements, combien elle est vermoulue, combien il serait facile de la briser.

Les électeurs ont-ils puni O'Connell de sa franchise ? Lui ont-ils reproché sa rudesse ? Lui ont-ils dit qu'il allait trop loin. Au contraire, une double élection leur était assurée, et, nommé à Dublin à une immense majorité, il a pu disposer des voix des électeurs de Kilkenny pour son ami M. Hume. Dans d'autres localités électorales, un grand nombre de réformistes plus sages (suivant les tories) que O'Connell n'ont pas été réélus. Pourquoi cette différence ? C'est qu'en Angleterre comme en France on se dégoûte de ces parleurs de liberté, de ces fanfarons d'émancipation qui ne captivent la confiance des électeurs que pour travailler à leur propre avancement et à leur fortune personnelle, qui veulent cumuler les faveurs du pouvoir et les douceurs de la popularité.

Le cabinet Melbourne est malheureusement rempli de ces hommes qui auraient pu jeter l'Angleterre dans les voies d'une franche émancipation, qui auraient pu entraîner dans ces voies toute l'Europe occidentale, mais qui n'ont pas voulu se brouiller avec l'Europe du nord, et qui ont pris pour devise : *Amis de tout le monde*. Eh bien ! le

ministère Melbourne ne tardera pas à l'éprouver, quand on veut être bien avec tout le monde, on finit par n'être bien avec personne : ou nous nous trompons fort, ou le pouvoir ne tardera pas à échapper aux whigs, et plaise à Dieu qu'il tombe aux mains des tories ! Cette douloureuse épreuve est peut-être nécessaire pour donner aux radicaux l'énergie dont ils ont besoin, et traiter comme ils le méritent les incurables ennemis de la liberté. On a dit que l'Angleterre avait son 89 à faire : cela est vrai, c'est reconnu par l'Angleterre elle-même ; mais on a dit dit que l'Angleterre ferait sa révolution sociale vers laquelle elle marche sans tomber dans les excès de la nôtre, et qu'elle ferait son 89 sans déchirements. C'est un rêve auquel nous n'avons jamais ajouté foi.

La convocation prévue et prochaine des collèges électoraux a fait sentir à tout le monde la nécessité de réorganiser les comités d'élection qui rendirent l'opposition si puissante, il y a dix ans, en concentrant ses forces et en régularisant son action. Tous les partis ont compris que, sans concert dans les mouvements, ils seraient incapables de résister à l'armée électorale dont le gouvernement s'approprie à diriger les évolutions, et ils exhortent leurs amis à prendre exemple sur le ministère. Les conservateurs eux-mêmes se montrent les plus ardents à compenser leur faiblesse numérique par une stratégie habile, et ils se proposent d'imiter ce qui a si bien réussi à leurs alliés les tories.

Si nous en jugeons par le langage de ses journaux, l'opposition ne restera pas en arrière du gouvernement et du parti conservateur. Déjà plusieurs départements ont formé leurs comités électoraux, et il faut espérer que cette activité trouvera partout des imitateurs ; il serait bien honteux que les mauvaises causes rencontrassent pour les soutenir plus de vigueur et de zèle que la bonne.

Les comités électoraux des départements sont indispensables aux électeurs qui comprennent l'importance de leur mission et qui ne veulent pas l'accomplir à l'aventure. Nous pourrions, au besoin, invoquer l'expérience de plusieurs hommes du pouvoir. Il n'est pas un membre du gouvernement actuel, pas un des chefs du parti doctrinaire ou conservateur, qui n'ait figuré autrefois dans les comités électoraux. La société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, fondée de compte à demi par l'opposition des quinze ans et les débris des associations secrètes, reçut son nom de M. Vitet ; MM. de Montalivet et Salvandy écrivirent pour elle des brochures ; MM. Barthe, Guizot et autres fidèles serviteurs du 7 août y siégèrent assidument.

Cette société, dont tant de graves personnages ont dû conserver un bon souvenir, puisqu'elle a été l'origine de leur fortune, était parfaitement légale, en ce sens qu'aucune loi ne s'opposait directement à sa formation, et que nos mœurs politiques la soutenaient contre le mauvais vouloir du gouvernement. Les mêmes causes qui la défendirent contre les attaques de la Restauration la protégeraient encore aujourd'hui s'il était nécessaire, et avec d'autant plus d'avantage qu'elle ne trouverait pour lui susciter des entraves que ses anciens fondateurs. Nous devons ajouter que, depuis 1830, plusieurs élections générales ou partielles ont eu lieu, et que les citoyens ont eu recours à l'emploi des comités électoraux, sans que le ministère ait songé à y mettre le moindre obstacle.

C'est qu'un usage que la raison approuve et que les mœurs publiques ont consacré prévaudra toujours contre les mauvais penchants du pouvoir. Vingt années de lutte et de pratique nous ont fait connaître le mécanisme des élections et nous appris à nous en servir. Les hommes du gouvernement, dont nous parlions tout-à-l'heure, ont amplement contribué à nous instruire, et nul n'a recommandé avec plus d'ardeur l'efficacité des comités.

Le gouvernement emploie ses estafettes, ses télégraphes, ses préfets, pour diriger les élections dans un esprit uniforme et obtenir des électeurs une majorité ministérielle aussi compacte et aussi homogène que possible. L'opposition, qui a le même droit que le ministère de faire prévaloir ses opinions et de pousser ses candidats, doit pouvoir régulariser son influence, à l'imitation du gouvernement. Telle doit être la mission des comités successeurs de la société *Aide-toi*, et dépositaires de ses traditions.

Sans cette organisation officieuse des électeurs de la même opinion, il n'y a point de bonnes élections possibles. Sans elle, l'opposition de quinze ans, dispersée dans les départements, eût succombé, en 1827, devant une minorité anti-nationale, et les congréganistes de M. de Villèle eussent fait à eux seuls les élections. L'opposition de 1837 a, sous d'autres noms, les mêmes adversaires à vaincre : elle en triomphera également, si elle apporte dans sa conduite la même vigilance et la même unité d'action.

(National.)

LA DISSOLUTION.

L'activité déployée par la presse et par les électeurs a troublé le ministère dans ses pensées de dissolution ; il voudrait reculer, ou du moins donner à croire qu'il recule, afin d'endormir la prudence de ses adversaires. Mais cette petite ruse n'aura pas le succès qu'on en espère, et l'opposition se tiendra prête à tout événement. Voici, au reste, comment le *Constitutionnel* s'exprime à cet égard :

Bulletin Judiciaire.

JURIDICTION MILITAIRE.

PREMIER CONSEIL DE GUERRE PERMANENT.

Audience du 14 août.
DOUBLE SURPRISE.

Le 30 juillet, jour de fête et de triomphe, qui console des douleurs du 28 et du 27, jour de fête surtout pour le soldat qui reçoit la munificence ministérielle, une insolite ration de vin, Babel (Georges), soldat au 6^e régiment de cuirassiers, rentra le soir, vers les dix heures, à sa caserne, appuyé sur le bras d'un frère d'armes, heurtant tantôt celui-ci, tantôt la muraille, dans sa marche oscillatoire.

« Tiens, qui dit, mon ami, dit-il à son camarade, tu n'as pas un f... sou, ni moi non plus; pourtant j'ai tant bu que j'ai soif. Vois-tu là (en montrant la porte de la cave), il n'y a personne; nous y pouvons boire à crédit, qui dit. »

Malgré cet exorde insinuant, comme n'en faisait pas Cicéron, le camarade l'entraîne dans sa chambre.

Là, Babel, tant bien que mal, prend la cruche et s'en va, en dépit de la flexibilité de ses jarrets, chercher de l'eau. Or, je dois dire que pour aller à la fontaine, il faut passer devant la porte qu'il avait fait remarquer un instant auparavant à son camarade.

A peu près dans le même moment, Mme Minard, la digne cantinière du régiment, s'apprêtait, je pense, à faire les honneurs de la fête: il lui fallait du vin; pour avoir du vin, il fallait descendre à la cave; mais une femme aller seule, à cette heure, à la cave! Et les fantômes et les revenants! On n'y croit pas et on les craint. En vérité, je trouve tout simple, tout naturel, qu'une femme n'aime pas à descendre toute seule, la nuit, dans une cave sombre, et c'est pourquoi, sans doute, le brigadier Toré, en galant soldat français, accompagna Mme Minard.

En pénétrant sous les voûtes ténébreuses et humides, ils vont, à l'aide de la lueur vacillante qui s'échappe de l'antique fatot, des mouvements dans l'ombre: bientôt une forme humaine se dessine, un soldat, armé d'une cruche, s'élance sur le brigadier Toré, éteint la lumière et s'enfuit.

Au collège, quand un petit espiègle s'en va faire quelque excursion nocturne, à la cave ou à la cuisine, il n'en court en cas de mésaventure que la chance de quelque jérémiade, *pen-sum* ou retenue; dans une caserne il n'en est pas tout-à-fait de même, et l'on est passible des honneurs d'un conseil de guerre.

Babel, reconnu par le brigadier Toré, avait à rendre compte devant le 1^{er} conseil de guerre de ses faits et gestes. Il avoue être allé à la cave, mais pour chercher un chandelier oublié pendant le jour; il ne se rappelle pas si ou non il a pris du vin, attendu son état d'ivresse. Il ne peut pas dire ce qu'il a fait de la cruche; mais il est à présumer que, dans sa fuite, il l'avait cachée, et que quelques discrets camarades auront caché à leur tour, en des endroits différents, le contenu et le contenu, dont l'un du moins restera toujours introuvable.

M. Sénig, capitaine-rapporteur, prend texte des faits incriminés pour adresser sur les funestes effets du vin une éloquente allocution au prévenu et à l'auditoire, qui la trouveront fort sage, sans doute, jusqu'à la prochaine occasion.

Le conseil, ne se trouvant pas assez convaincu, peut-être ayant égard à la minimité du délit, peut-être aussi à l'état d'ivresse du prévenu, l'a renvoyé de l'accusation.

JURIDICTION SPÉCIALE.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Audience du 17 août.
PRÉSIDENCE DE M. JOLY.

Un maître d'apprentissage se plaint du mauvais emploi de son temps par son élève, qu'il accuse d'être paresseux. La mère du jeune homme répond que c'est plutôt à elle qu'il appartient de se plaindre. — Monsieur, dit-elle, se met très-souvent en état d'ivresse, n'est presque jamais chez lui et ne peut pas enseigner son état à mon fils. — Le fils de madame n'a fait que trois aunes dans six mois. — Cela est vrai; mais vous, Monsieur, vous n'avez fait qu'une aune dans le même espace de temps.

M. le président: Vous entendez, M. le maître; qu'avez-vous à répondre?

— Je n'ai guère été assidu, il est vrai; mais j'avais des affaires.

Le conseil a résilié le contrat d'apprentissage à condition que les 100 fr. précédemment comptés au maître lui seraient acquis sans autre indemnité.

— Un tisseur réclame contre un rabais de moitié façon, 50 c. sur 1 fr., qu'il trouve exorbitant. Le marchand répond qu'il ne peut soumettre la pièce au conseil, l'ayant expédiée après que le réclamant eut fait congé-défaut à la première invitation.

Le conseil a renvoyé l'affaire devant deux de ses membres chargés de compiler les livres du marchand pour s'assurer s'il a réellement perdu 75 centimes sur la vente de cette pièce, et statuer ensuite sur le rabais s'il y a lieu.

OBSERVATIONS: Dans un pareil cas, le marchand doit faire constater l'avarie ou le défaut de fabrication quelconque qu'il attribue au tisseur, en portant la pièce au secrétariat des prud'hommes appelé le greffe, et requérir que M. le président en ordonne la vérification; agir autrement, c'est mettre le conseil dans l'impossibilité de statuer. Dans la cause en question, par exemple, il sera bien possible de s'éclairer à l'égard de la perte subie par le marchand sur la pièce, mais non si cette perte est la conséquence d'un fait qu'il faille attribuer au tisseur.

JURIDICTION CRIMINELLE.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE LA SEINE,

(2^e chambre).

PRÉSIDENCE DE M. ROUSSIGNÉ.

Audience du 4 août.

RESPONSABILITÉ D'HUISSIER. — QUESTION NEUVE.

Lorsque dans un exploit un huissier a fait, pour son client, l'élection de domicile en son étude, est-il tenu de prouver qu'il a porté à la connaissance de son client tous les actes qui lui ont été signifiés comme conséquence de cette élection de domicile?

La décision donnée à cette question par le jugement que nous rapportons est très-grave pour les huissiers; elle les met dans une position assez difficile, c'est-à-dire dans la nécessité, alors qu'une élection de domicile est faite dans leur étude, de

retirer de leurs clients, au fur et à mesure que des actes leur sont signifiés, un récépissé ou reconnaissance constatant la remise ou la communication qu'ils leur auraient faite de ces actes. Voici les faits qui, dans la circonstance présente, ont engagé la responsabilité de l'huissier.

Il y a douze ans environ, M. Mancel, huissier, avait été chargé par M^{me} veuve Bedel de protester deux billets s'élevant ensemble à une somme de 1,000 fr. sur M. Chaulot, ancien percepteur des contributions. Il fit ce protêt. Il fut, en outre, chargé de former des oppositions au trésor sur le cautionnement de ce receveur. Ces oppositions furent faites, et dans ces exploits Mancel avait élu domicile en son étude pour la cliente. Bientôt une contribution fut ouverte sur le cautionnement du sieur Chaulot; sommation de produire fut faite à M^{me} veuve Bedel au domicile indiqué dans son exploit. M^{me} veuve Bedel, qui prétend avoir eu alors aucune connaissance de la sommation qui lui était faite, ne produisit pas; un règlement provisoire fut dressé, et bientôt la forclusion fut acquise contre elle.

Aujourd'hui, M^{me} Bedel venait dire que si elle n'avait pas produit, si elle avait encouru la forclusion, c'était par suite de l'ignorance où l'avait laissée son huissier de la sommation qui lui avait été faite à cet effet, et comme sa contribution, dans le cas où elle aurait été comprise dans la contribution, se serait élevée à une somme de 650 fr., elle venait le réclamer à son huissier.

Le tribunal, après avoir entendu Me Liouville pour la dame Bedel, et Me Lavaux pour le sieur Mancel:

« Attendu qu'il est constant en fait que Mancel, huissier de la veuve Bedel, a, suivant exploit de son ministère, en date du 29 octobre 1825, pratiqué une opposition dans l'intérêt de cette dernière, sur le cautionnement d'un sieur Chaulot, son débiteur, ès-mains du ministre des finances;

« Attendu que, dans cette exploit, Mancel a fait élection de domicile en son étude;

« Attendu que cette élection de domicile a été toute volontaire de la part de Mancel, puisque la dame Bedel demeurait à Paris, lieu du domicile du tiers saisi;

« Attendu qu'il est également constant en fait qu'une contribution judiciaire s'étant ouverte sur les sommes saisies ar-rêtées par plusieurs créanciers du sieur Chaulot, il a été fait à la dame Bedel sommation de produire au domicile élu en son exploit d'opposition, et que, faute de l'avoir fait, il en est résulté contre elle la forclusion;

« Attendu que la dame Bedel aurait eu droit de toucher par suite du règlement de la contribution un dividende de 650 fr.;

« Attendu que le fait de Mancel d'avoir fait chez lui élection de domicile entraînait de sa part l'obligation de porter à la connaissance de la dame Bedel tous les actes qui, comme conséquence de cette élection de domicile, y seraient signifiés;

« Attendu que la dame Bedel déclare qu'elle n'a pas eu connaissance de la sommation qui lui a été faite de produire, et que Mancel ne prouve pas le contraire;

« Attendu que chacun est responsable du dommage qu'il a causé par sa négligence; que le préjudice qu'a éprouvé la dame Bedel est la perte de cette somme de 650 fr. qu'elle aurait touchée à la contribution, et que dès lors les dommages-intérêts par elle réclamés doivent être fixés à cette somme;

« Attendu que la demande reconventionnelle de Mancel en paiement d'une somme de 170 fr. n'est pas justifiée quant à présent;

« Par ces motifs, le tribunal condamne Mancel à payer à la dame Bedel la somme de 650 fr.; sur la demande reconventionnelle, renvoie les parties à compter devant l'avoué plus ancien. »

— MM. Armand Barbès, Albery, Fages, avocat Trinchin, avocat, Doux, négociant, Paliopy, aussi négociant, ont comparu le 7 août devant la cour d'assises de l'Aube (Carcassonne), à raison de la publication d'un écrit ayant pour titre: *Quelques mots à ceux qui possèdent, en faveur des prolétaires sans travail.* M. le procureur du roi a vu dans cette brochure une offense à la personne du jeune duc d'Orléans. Aucun des six accusés ne nie sa participation à cette œuvre: cinq affirment qu'ils ne l'ont pas publiée. M. Barbès seul déclare qu'il en a donné quelques exemplaires à des amis.

Dans son réquisitoire, M. le procureur du roi s'attachait à prouver que l'écrit incriminé avait été réellement publié. Ce magistrat allait terminer son réquisitoire, lorsqu'ayant prononcé cette phrase: « Accusera-t-on le ministère public de partialité? — Il n'y a pas de doute », a-t-on répondu à voix basse au banc des prévenus. « Qui a dit cela? » a demandé M. le procureur du roi. Alors le prévenu Barbès s'est levé, et, par un sentiment irréfléchi de générosité, il a assumé la responsabilité des paroles qui, dit-on, n'étaient pas sorties de sa bouche. « Oui, vous êtes partial, a-t-il dit, car vous êtes l'avocat du roi... » Acte de ces faits a été demandé et accordé. Le ministère public a ensuite requis contre Barbès l'application de la loi. Celui-ci s'est à l'instant retiré, malgré les sollicitations de ses amis.

Les prévenus, déclarés non coupables par le jury, ont été acquittés. La cour, appelée à statuer seule sur l'incident relatif à Barbès, l'a condamné à un mois de prison pour outrages envers un magistrat.

TOULON. — M. le capitaine Bertrand, prévenu d'insubordination et d'insultes envers le colonel commandant la place de Toulon, va être jugé, dit-on, par le conseil de guerre convoqué à cet effet par une décision ministérielle.

VALENCE. — M. Dourille (de Crest), rédacteur en chef, et M. Joland, gérant responsable du *Journal de la Drôme*, ont été traduits, le 11 de ce mois, devant la cour d'assises de ce département, en vertu des lois de septembre, le premier, comme auteur, le second comme complice du délit d'outrage fait publiquement à un fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions et à raison de sa qualité, délit contenu dans deux articles insérés au numéro de cette feuille du 10 juillet dernier.

Le premier de ces articles, relatif aux poids et mesures, se termine ainsi: « Mais l'autorité à Valence semble avoir pris pour devise: « Laissons tout dire et tout faire pourvu que le pouvoir nous reste. » Il est vrai que le pouvoir mène à tout, même à procurer la croix d'honneur à l'intrigant et à ruiner le chement l'homme de bien qui dénonce des turpitudes. »

Le second est ainsi conçu: « L'honorable M. Bonnet, maire de Valence, nous menace sérieusement, dit-on, de sa démission. Quelle perte pour notre ville... et surtout pour l'ordre des choses! »

« Nous apprenons à l'instant qu'il vient de recevoir la décoration de la Légion-d'Honneur. Par exemple, en voilà une jolie ment placée! »

Appelés à statuer sur trois questions: 1^o si M. Dourille (de Crest) était l'auteur des articles incriminés (chose avouée par lui); 2^o s'il avait commis le délit d'outrage envers le maire; 3^o si M. Joland avait participé sciemment à ce délit, M. le juge jurés ont répondu trois fois négativement.

M. le maire, ou plutôt l'ex-maire de Valence, car il vient d'être remplacé par M. Delacroix, a demandé des dommages-

« La dissolution aura-t-elle lieu? S'il fallait s'en rapporter à certaines rumeurs, à certaines confidences calculées, on en douterait. Le ministère fait, dit-on, répandre que la mesure n'est rien moins qu'arrêtée, et nous ne serions pas surpris qu'il fit parler en ce sens les feuilles dont il dispose. C'est une tactique vulgaire, et que cependant on ne veut pas négliger, que d'essayer de donner le change à autrui pour se réserver tous ses avantages. Le ministère entend sans doute faire tourner les élections à son profit, et sa tâche serait singulièrement facilitée s'il persuadait à toutes les opinions qu'elles doivent mettre en jeu qu'il n'est pas question de dissoudre la chambre et de convoquer les collèges.

« Nous désapprouvons fort, pour notre compte, ces calculs de finesse et de déception. Ce qu'il faut au pays, au gouvernement de juillet, ce sont des élections qui soient l'expression franche et loyale de l'opinion publique. Les petits moyens qui tendraient à fausser le scrutin électoral ou à le surprendre seraient à la fois peu dignes et funestes; car, après tout, rien ne se fera de bien et de fécond si nous n'avons la sincérité du gouvernement représentatif. Si, comme tout l'annonce, la pensée ministérielle est de dissoudre, il faut hautement la proclamer pour que chacun soit bien averti, se prépare à la lutte, et qu'il sorte des scrutins électoraux une majorité vraiment nationale. Un ministère se condamnerait lui-même en manœuvrant de manière à faire croire qu'il redoute un semblable résultat.

« Laissons donc pour ce qu'ils valent les bruits qu'on fait circuler, et demeurons bien convaincus que la dissolution est décidée, et que, sauf l'imprévu, elle aura lieu. Aussi bien, si nos renseignements sont exacts, le ministère lui-même agirait déjà, et fort sérieusement, en sens contraire au langage qu'en lui prête, et dresserait à l'avance toutes ses batteries pour ses futures élections. »

INONDATION.

On lit dans le *Mercurie Séguisien*:

Les scènes désolantes du 26 au 27 août 1834 viennent de se renouveler sur le territoire de notre ville, sa banlieue et par delà.

Avant-hier lundi 14 août, la température était froide pour la saison; un rideau d'épais brouillards cachait le sommet des montagnes au sud, à l'est et l'ouest; un vent S.-O. régnait assez vif; la pluie était intermittente, par raffales de 1/2 heure en 1/2 heure, d'heure en heure. A 4 heures du soir, à peine pouvait-on apercevoir la montagne du Clavier, celles qui s'élevaient derrière étaient complètement perdues dans l'obscurité, la montagne du Bois-Noir et Montieux ne se voyaient presque pas. Une pluie impétueuse, qui avait commencé à midi et avait fait place à un soleil piquant, recommençait. A 5 heures environ, la densité des nuages devint telle que, dans les appartements tant soit peu mal éclairés, la lumière du jour était insuffisante. Bientôt une grosse pluie tomba sur la ville; elle dut être effrayante dans les montagnes au sud de la ville.

Il y avait une demi-heure que le ciel s'était un peu éclairci, quelques rayons de soleil glissaient entre les nuages quand, du haut de la rue Saint-Louis et des rues plus ou moins parallèles, une sourde rumeur éclata. Bientôt on entendit crier: *L'eau! le Furens! Sauvez-vous!* Les magasins se fermèrent avec rapidité, les marchands installés sur des bancs de place se hâtaient d'emporter leurs marchandises et de fuir. On ne fut pas longtemps à attendre l'événement, mais ce fut un moment d'angoisses inexprimables.

Un torrent, large, rapide, chassait du sud au nord toutes les personnes qui se trouvaient dehors: c'était pitié de voir les mères se jeter sur leurs enfants, les presser dans leurs bras et fuir devant l'élément furieux.

Le lit du Furens, cent fois trop étroit pour contenir les eaux qui, se précipitant des montagnes, roulaient devant elles toute sorte de débris, fut bientôt rempli; bientôt aussi les débris entraînés s'arrêtèrent devant les arches des ponts et causèrent l'inondation instantanée, la submersion immédiate de la ville. Depuis la Badouillère et en suivant par la place Royale, la rue de la Comédie, la place de l'Hôtel-de-Ville, la rue Gérentet, la place Marengo, etc., la ville offrait l'aspect d'une vaste rivière, ou d'une cité construite sur l'eau.

Bien des sinistres, bien des accidents furent inévitables; il périt deux ou trois personnes et plusieurs bêtes de somme entraînées avec leur attelage. Cependant, comme la pluie avait cessé au moment où l'inondation s'était manifestée, les eaux s'écoulèrent peu à peu, et à sept heures et demie on ne voyait plus dans les rues que des ruisseaux gonflés et un limon jaunâtre.

On n'avait pas pu débarrasser les arches des ponts en amont de la ville, ni les deux arches des maisons de la Charité, au commencement de la rue Saint-Louis, qui ouvrent les passages souterrains que le Furens parcourt en ville. On n'en avait pas eu le temps.

La pluie recommença à huit heures et demie avec une nouvelle violence. La foudre fit entendre quatre éclats terribles et tomba à la République: un bœuf fut foudroyé. La pluie devint incessante depuis neuf heures et demie environ jusqu'à onze heures: elle tombait avec autant d'abondance que la première fois. L'inondation qui avait eu lieu peu d'instants auparavant avait servi d'avertissement. Chacun s'empressa de boucher les soupiraux de ses caves et de défendre de son mieux son habitation contre une inondation imminente.

Elle arriva en effet, mais plus furieuse, chassant devant elle des flots plus rapides et plus nombreux que la première fois. Bien des rues qui n'avaient pas été submergées furent envahies par le torrent. Les eaux grossirent sans cesse jusqu'à minuit passé, puis elles décurèrent, puis elles disparurent par l'embouchure toujours trop étroite des canaux en pareille circonstance, puis un beau soleil vint éclairer des scènes de deuil et de désespoir; chacun put compter sa perte: peu se félicitaient d'en être quittes pour une faible perte; beaucoup se plaignaient d'un sinistre considérable; plusieurs avaient vraiment tout perdu!

De nouvelles victimes perdirent la vie dans les eaux; il est trop vrai, hélas! que le plus grand nombre des noyés l'ont été pour avoir voulu s'emparer des objets que les vagues entraînaient. Il s'est fait un honteux trafic: des misérables s'exposaient à périr en arrachant au torrent des débris de mobilier, des planches, et au lieu de les mettre sous la sauvegarde publique, ils les venaient vendre sur la place et faisaient un profit du désastre de cent ménages peut-être à qui l'inondation n'avait laissé que le temps de fuir.

Voici deux fois, en trois ans, qu'une épouvantable catastrophe désola St-Etienne et l'arrondissement.

Le commerce est prévenu que la reconstruction de trois écluses à Valdieu, dans le Haut-Rhin, mettra en chômage le canal du Rhône au Rhin, à compter du 1^{er} septembre prochain, dans la division du Nord, et que la navigation sera interrompue entre le bief de partage, Mulhausen et Strasbourg, jusqu'au 1^{er} et peut-être jusqu'au 15 octobre suivant. Toutefois, la navigation du sud, jusqu'à Montbéliard, continuera d'être libre et ne sera point interrompue.

aux termes des art. 350, 359 et 368 du code d'instruction criminelle, et la cour, après une heure de délibération, lui a condamné la somme de 500 fr., que MM. Douville (de Crest) et... sont tenus, par corps, de lui payer, ainsi que les frais... Cet arrêt, après un verdict d'acquiescement si com-... a excité un mouvement de surprise.

PARODIE.

Entre le comité du Courrier de Lyon
Et Monsieur Grandperret de notre académie,
Un article perfide eu fait d'élection,
L'un de ces jours derniers, sema la zizanie.
L'un d. t. le comité, la pièce est de mon cru.
« Ça, d. t. le comité, elle est mienne, et non vôtre. »
« Non, répond Grandperret; mais aussitôt que l'article a paru,
Plus n'ont voulu l'avoir fait l'un ni l'autre.

N'aurait pu signaler dans le temps une lettre de M. l'abbé... à M. Combalot, à l'occasion des lettres adressées par... à M. de La Mennais, nous nous empressons de réparer... et de rappeler à nos lecteurs un ouvrage qui ne doit... être considéré comme une œuvre purement de circonstance, qui ne roule pas seulement sur des matières théologi-... et dans lequel l'auteur a parfaitement compris ce que doit... aujourd'hui la controverse religieuse. Quoique dans cette... M. Goudard semble vouloir demeurer étranger à la poli-... et se renfermer dans les limites de l'opposition religieuse, son livre proclame néanmoins des doctrines éminemment so-... et ses propres également à assurer le bien-être et la liberté... Nous conseillons donc la lecture de cette lettre non-seule-... à ceux qui partagent nos opinions, mais encore aux mem-... du clergé catholique et à tous les hommes qui sentent le... d'éclairer leur foi.

Nous reviendrons sur cet ouvrage qui demande un article... étendu, plus détaillé.
Il se vend chez Mme Durval, libraire, rue des Célestins, 5.

Faits Divers.

Le concours général des collèges de Paris et de Versailles... lieu aujourd'hui à la Sorbonne. Le roi et sa famille y... et M. le ministre de l'instruction publique était... de ses insignes; M. le préfet de la Seine et M. le...-général Franck-Carré étaient placés en face du... ministre, comme membres du conseil académique. Avant... l'arrivée de la famille royale, les élèves impatientes ayant... demandé la *Marseillaise*, elle leur fut gracieusement ac-... cordée.

M. Alfred de Wailly, professeur de rhétorique au collège... Henri IV, a prononcé un discours qui, bien qu'en langue... latine, a paru fort intéressant et a vraiment beau-... coup égayé l'auditoire. Il n'en a pas été de même de celui... de M. de Salvandy, dont le costume et les manières étu-... diées n'ont eu aucun succès à cette solennité.

M. le ministre a parlé de la corruption des sociétés, des... générations frivoles et des générations graves, du bonheur... du temps et de la chute des empires. Il a cru devoir adres-... ser à la famille royale, à la princesse Hélène surtout, quelques... blâmes de mauvais goût; mais, au milieu de... cette lourde et fatigante phraséologie, il ne s'est pas trouvé... une seule pensée, pas un mot qui aliât au cœur de toute... cette jeunesse, si prompt à saisir les inspirations géné-... reuses. Son discours a été très-froidement accueilli.

M. Ozauneaux, inspecteur-général des études, a procla-... mé les noms des élèves couronnés. Les trois prix d'honneur... ont été remportés par les élèves Cloquet, du collège de... Versailles, pour la philosophie; Harlé, du collège Louis-... le-Grand, pour les sciences; Ducellier, du collège Hen-... ri-IV, pour la rhétorique. On a remarqué, parmi les élèves... couronnés ou nommés, les élèves Crapelet, Cormenin,... Blandier. Le duc d'Aumale a eu un 1er prix d'histoire en... troisième, et le duc de Montpensier un second prix d'his-... toire en quatrième.

Le collège Louis-le-Grand a obtenu 96 nominations dont... 1er prix; le collège Charlemagne, 85, dont 19 prix; le col-... lège Bourbon, 60, dont 9 prix; le collège Saint-Louis, 56, dont... 11 prix; le collège Henri IV, 51, dont 11 prix; le col-... lège Rollin, 25, dont 11 prix; le collège de Versailles, 2, dont 3 prix; le collège Stanislas, 11, dont 1 prix.

On écrit de Cernay, le 14 août :
Un double homicide, à la manière corse, s'est commis... nuit dans notre ville, jetant la consternation dans... la population de Cernay, peu accoutumée à des scènes... si horribles.

Depuis long-temps il existait une profonde inimitié... entre deux jeunes hommes, non originaires, mais établis à... Cernay; l'un, M. L..., professeur de musique, marié, avec un enfant; l'autre, M. C..., fils du directeur de la... ville aux lettres. Cette inimitié avait pour cause l'hon-... neur d'une famille, que M. C... prétendait avoir été outra-... gé par M. L..., dans la personne d'une sœur. Des provoca-... tions sans résultat, entre les deux parties contendantes. Ce-... pendant le temps qui s'était écoulé, et les fréquentes occa-... sions de se trouver face à face dans une petite ville, sem-... blaient avoir amorti la haine et les projets de vengeance... qui méditait en secret M. C... contre M. L...

Un dimanche, il avaient même passé la soirée ensemble... dans un café où, après avoir sablé, entr'eux deux et quel-... ques amis, liqueurs et champagne, il s'engagea une par-... tie de jeu dans laquelle, dit-on, M. L... gagna environ cent... francs à M. C... Celui-ci quitta le premier le café. M. L... plus tard seul, à une heure déjà avancée de la... nuit, et au tournant d'une rue, dans un quartier retiré, se vit tout-à-coup assailli par un adversaire, et tomba... percé d'une vingtaine de coups de poignard! La lutte... fut très-violente, car L... était plus fortement constitué... que C...; mais, pris à l'improviste et sans armes, il dut être... vaincu. Toutefois, le grand nombre de coups de poignard... reçus de face, et quatre doigts presque entièrement... coupés, attestaient que L... s'était vigoureusement et long-... temps défendu. Quelques voisins, réveillés par le bruit, ar-

rivèrent sur le lieu de cette lutte sanglante, et ramassè-... rent, à côté du corps mutilé de la victime, une montre... avec sa chaîne brisée, laquelle fut de suite reconnue pour... être celle de M. C...

» La gendarmerie aussitôt avertie, on se rendit, dans la... nuit même, au domicile de ce dernier, qui occupait seul, avec un domestique, le logement de son père, celui-ci se... trouvant à Paris pour affaires de son service des postes. Après avoir frappé à la porte d'entrée de la maison, C..., entendant de l'intérieur prononcer les mots : *Ouvrez, au nom de la loi*, quitta brusquement le bureau auquel il était assis, occupé à écrire, et au moment où la domestique, déjà instruite par son maître même du crime qu'il venait de commettre, ouvrait la porte, C... saisit un de ses pisto-... lets qu'il avait l'habitude de tenir toujours chargés sur son bureau, et se fit sauter la cervelle. Il tomba sur le coup, inanimé, pour ainsi dire, dans les bras des gendarmes.

» Une lettre trouvée sur le bureau, et qu'il n'avait pas eu le temps d'achever, instruisait le père C... de l'homicide que son fils venait de commettre sur L..., pour venger, disait-il, l'honneur de sa famille. « Je fais seller mon che-... val, ajoutait la lettre, et je me sauve pour me retirer en pays étranger, d'où... » Ici la main avait quitté la plume pour saisir le pistolet qui devait compléter une scène de carnage qui plonge dans la douleur deux familles honora-... bles : celle du trop malheureux père C... et celle à laquelle M. L... s'était allié à Cernay. »

TROYES, 14 août. — OVATION A MME DORVAL. — Les hommes de goût avaient applaudi au talent de Mme Dorval, s'étaient plus à apprécier avec vérité son mérite incontes-... table, sans se laisser entraîner à aucun engouement ridicule ni pour elle ni pour cette recrudescence du drame satáni-... que qui était venu tout-à-coup nous envahir. Il a fallu que la parade, la charge, le burlesque se mêlassent aux hom-... mages de la partie éclairée de nos concitoyens et en dénaturassent l'expression.

Hier, après la représentation de *Trente ans, ou la Vie d'un Joueur*, la voiture de Mme Dorval a été recouverte de tous les oripeaux qui dorment depuis un siècle dans le magasin de notre théâtre : la toge de Sylla, le manteau de Mascarille, le pantalon de Robert Macaire, le voile d'Elodie, la robe de Catarina, avec force guirlandes, couronnes et bouquets de fleurs, ont été jetés sur le modeste véhicule de la célèbre actrice, et l'ont métamorphosé en char my-... thologique. L'actrice a été forcée de s'asseoir sur un trône improvisé à côté de notre galant directeur, et a regagné son hôtel au milieu d'un cortège de jeunes gens qui agitaient autour d'elle des torches ardentes d'une manière frénétique. On eût dit la fameuse ronde du sabbat.

Tout ceci se passait à une heure du matin, au milieu de clameurs et de vociférations délirantes, de sorte que dans toutes les rues où passait le cortège, les bourgeois paisibles, brusquement arrachés à leur sommeil, se mettaient à leur fenêtre ébahis de tout ce tapage, et ne comprenaient rien à cette farce carnavalesque. La farce a failli se changer en catastrophe; à trois ou quatre reprises les vêtements de Mme Dorval ont été sur le point de s'enflammer au contact des torches triomphales, et pour l'empêcher de mourir au milieu d'un *auto-da-fé*, le phaéton qui conduisait les destinées du théâtre a été obligé de menacer de son fouet cette tourbe incendiaire. La vue de ce cortège qui rappelaient les truands du moyen-âge et qui coulait comme une lave ardente à travers nos rues sinieuses, les vociférations mille fois répétées : *Vive Dorval ! honneur au génie !* la figure étonnée de l'actrice, qui ne savait que penser de cet étrange triomphe, l'air radieux du directeur de notre théâtre, l'attitude pittoresque du coryphée de la troupe qui marchait en gambadant comme David devant l'arche, le rire fou qui s'était emparé de tous les spectateurs de cette scène romantique, tout cela formait un ensemble impossi-... ble à décrire.

Enfin, Mme Dorval est arrivée saine et sauve dans sa chambre, où quelques adorateurs trop ardents n'avaient pas craint de la suivre. Quand l'actrice a été libérée de tous ses admirateurs, elle a dit en souriant : « Convenez que dans votre pays on n'est pas ingénieux en fait d'hommages. »

Mme Dorval est partie ce matin, à 6 heures, pour Rouen, et on annonce que les principaux auteurs de l'ovation sont menacés d'une prévention de tapage injurieux et nocturne.

Extérieur.

ESPAGNE. — Les carlistes, sous les ordres de Guergué et d'Elío, sont aux portes de Madrid, s'il faut en croire les dépêches télégraphiques. La population de cette capitale est dans la plus vive agitation. Les esprits sont irrités au plus haut point contre les ministres et contre les généraux. Il est extraordinaire en effet que Guergué ait pu traverser la chaîne des montagnes de Guadarransa sans que les généraux Mendez-Vigo, Puig-Samper et Aspiroz aient essayé de leur disputer le passage. Pendant ce temps, Espartero observe don Carlos qui fait promener des bandes dans toute la province du Bas-Aragon et dans la sierra de Valence. Que font les divisions de Buerens et de Oraa ? C'est ce qu'il est difficile de comprendre.

Une lettre annonce que le général Espartero est arrivé avec 12,000 hommes à Quadalaxara pour couvrir Madrid, laissant ainsi à don Carlos le chemin de la Navarre entièrement libre.

Le *Journal des Débats* prétend que don Carlos est entré à Madrid le 12. Si ce fait est vrai, il faut croire qu'il y a eu une indigne trahison dont la reine, le ministère et les généraux étaient complices. Attendons-nous donc aux événements les plus singuliers et les plus imprévus dans une guerre où l'imprévu a toujours joué le plus grand rôle.

On assure que le gouvernement a reçu une dépêche télégra-... phique favorable aux armées de la reine. Les fonds espagnols qui avaient éprouvé une forte baisse se sont un peu relevés sur ce bruit.

MADRID, 9 août. — Les derniers mouvements des carlistes ont déterminé une sorte de stupeur dans les rangs de la popu-... lation, mais le gouvernement redouble d'énergie pour main-... tenir l'ordre dans cette crise. Nul ne peut sortir maintenant de la capitale. L'adoption de cette mesure a été amenée par l'empressement que certains partisans du prétendant ont mis à

quitter Madrid, en apprenant l'arrivée des carlistes dans le voisinage.

110 personnes ont ainsi rejoint la faction. Des patrouilles im-... posantes circulent dans les rues, et surtout dans les quartiers les plus peuplés. De nombreuses arrestations ont été faites parmi les classes inférieures de la société qui avaient manifesté des tendances au désordre.

Malgré ces mesures de rigueur, des groupes se forment dans les rues, et là on entend pérorer avec force contre le mi-... nistère, et surtout contre le gouverneur de Ségovie Sanz, à qui l'on reproche de la lâcheté, si ce n'est de la trahison. Il est certain que Ségovie devait au moins résister aux Navarrais. 8 pièces étaient sur les remparts; 500 recrues avaient été ré-... cemment armées, et enfin dans le collège militaire, sous la direction de 9 officiers, se trouvaient 106 jeunes gens destinés à l'état militaire et qui auraient pu organiser dans les rues une énergique résistance. Les cadets de Ségovie, sans doute mal dirigés, n'ont pas cru devoir imiter l'exemple qu'en 1830 avaient donné dans Paris les élèves de l'école polytechnique.

— Les carlistes ont trouvé dans Ségovie des armes en quantité et du drap que les négociants avaient mis sous la protection de la garnison. Il paraît que les factieux n'ont point l'intention de déserteur ce point central dont la position leur a si peu coûté. On dit qu'ils se fortifient sur ce point; du moins ils ont changé toutes les autorités de la ville, et une junta établie à l'Hôtel-de-Ville y délivre ses passeports réguliers pour Madrid. Ils ont fait répandre le bruit qu'ils n'avaient pas attaqué, à la Granja, quel-... ques troupes de la reine, afin de ne pas s'exposer à faire des dégâts dans cette résidence digne d'être conservée. Le colonel du brigadier Puig-Samper, qui était à Roquena, vient de passer dans le voisinage de la capitale se rendant à marches forcées à Guadanaama où se trouvent combinés de Mendez, Vigo et d'Es-... pirez.

Dans notre ville, il a été fait un appel à tous les hommes de bonne volonté à contribuer à la défense de la capitale; des créneaux sont ouverts pour défendre la barrière, mais l'ennemi n'osera pas affronter la population métropolitaine. Il est fâcheux que, dans cet état de choses, les cortès ne déploient pas plus d'énergie; mais le président actuel n'est pas fait pour stimuler le patriotisme des députés.

— On écrit de Gibraltar :

« Depuis quelque temps, sont en vue une frégate napolitaine et un brigantin sarde. Ces deux navires sont suspects. On a été jusqu'à dire que don Miguel était à bord du brigantin. Ce petit bâtiment a fait plusieurs voyages à Tanger. Quel qu'ait été son but, on a remarqué qu'une corvette anglaise n'a pas perdu de vue un seul instant ces deux navires; ils sont partis la semaine dernière pour la Méditerranée où cette corvette les suit. »

BAYONNE, 14 août 1837, huit heures du soir. — L'ambassa-... deur de France à M. le ministre des affaires étrangères. — « Ma-... drid, 11 août, quatre heures du soir. — L'état de siège conti-... nue; les avant-postes de la troupe qui occupe Ségovie se sont montrés la nuit dernière à cinq lieues et demie de Madrid. La garde nationale a pris les armes. Les ennemis ont disparu ce matin. Espartero, à la tête de 10 à 12,000 hommes, sera de-... main dans les environs de la capitale qui est tranquille. »

ÉCONOMIE INDUSTRIELLE.

FALSIFICATION DE LA BIÈRE.

C'est toujours sur l'objet de consommation le plus général que la fraude exerce ses coupables manipulations. Aussi a-t-on vu dernièrement des charlatans parcourir les brasseries de la Bel-... gique, et tenter l'avidité des fabricants en leur offrant comme moyen économique une poudre dans laquelle l'analyse chimique a fait découvrir une matière extractive astringente très-amère, mêlée avec de la fécule, et dans laquelle se trouvaient en outre combinés le sulfate de cuivre et celui de fer sur-oxyde.

Ce composé communique à la bière une belle couleur brune, et la fait mousser. La matière astringente qui y entre comme base, contenant une forte partie de tannin, le rend éminemment propre à la falsification des bières le plus en usage dans la consommation habituelle.

D'après le programme de ceux qui ont spéculé sur cette dan-... gereuse recette, le fabricant doit y trouver une économie des deux sixièmes dans l'emploi des matières premières. On conçoit donc que quelques brasseurs, ignorant peut-être, comme nous nous plaçons à le croire, les funestes effets que pouvait avoir sur la santé de leurs concitoyens l'introduction dans leur estomac d'un aussi funeste mélange, se soient laissés prendre à l'appât du bénéfice certain qu'il leur offrait. L'autorité, nous devons le penser, aura dû prendre des mesures sévères pour prévenir un abus aussi condamnable de la part de ceux qui avaient pu s'y livrer sans en prévoir les pernicieuses conséquences.

Ceci nous conduit naturellement à parler de la fabrication de la bière dans Paris, fabrication qui devient de jour en jour plus importante, et, comme cette boisson est plus propre qu'au-... cune autre à fortifier l'estomac, à entretenir la santé et à rem-... placer même avec avantage les vins fraudés qu'on nous débite, nous jetterons un coup d'œil sur l'état actuel de sa fabrication dans la capitale.

Le but que doit se proposer le brasseur est de donner à sa bière ces qualités fortifiantes et digestives qui peuvent la ren-... dre convenable à un usage habituel; mais ce but a été bien loin jusqu'ici d'être atteint. Forts du préjugé, généralement établi, que les eaux de la Seine étaient peu propres à faire une bière qui pût lutter avec celle des pays qui avaient passé jusqu'ici pour avoir de meilleures conditions de succès et dont la répu-... tation sur cet article était incontestable, nos brasseurs ont dû à cette prévention une déplorable facilité pour jeter dans la consommation les bières les plus défectueuses, et l'introduction du sirop de fécule ou de mélasse provenant en partie du sucre indigène, introduction dont nous avons ailleurs fait sentir les inconvénients, a contribué à ne faire du résultat d'une telle manipulation qu'une boisson indigeste et débilitante à laquelle on ne savait plus quel nom donner, tant elle était loin de la véritable bière.

Un fabricant habile et consciencieux a pour jamais aujour-... d'hui dissipé la prévention où l'on était qu'on ne pouvait pas à Paris donner à cette boisson la qualité qu'on lui désirait. Grâce à de longues études et à la connaissance approfondie qu'il a de son art, M. Combalot a mis aujourd'hui dans la capitale cette industrie au niveau où elle se trouve dans les contrées les mieux favorisées. Ses procédés, dont quelques-uns, aussi ingé-... nieux que féconds en résultats d'une sérieuse importance, lui appartiennent en propre, ont banni de la bière ces substances doucesâtres, ces ingrédients étranges qui ne sont propres qu'à neutraliser les principes généreux et fortifiants que doit avoir toute boisson destinée à l'homme qui y cherche des éléments réparateurs.

Ces éléments se trouvent à un degré éminent dans les bières

de M. Combailot. Aussi, fier de son industrie toute française, cet honorable industriel a dédaigné de donner à son établissement une dénomination étrangère. La *Brasserie lyonnaise*, devenue déjà la première brasserie de Paris, justifie de plus en plus chaque jour les succès qu'elle a obtenus, et si les encouragements qu'a déjà reçus son fondateur sont un sûr garant de la bonté de ses produits, l'heureuse influence qu'ils auront bientôt sur l'hygiène de la capitale lui assure des témoignages plus flatteurs encore, et que nous osons devancer, ceux de la reconnaissance publique.

(Extrait du TEMPS.)

Bourse de Paris du 17 août 1837.

Il s'est fait quelques affaires aujourd'hui dans le 3 p. 0.0. Le marché a été animé dès l'ouverture. Le premier cours a été à 79 3/4, et on a graduellement monté à 79 4/5 demandé.

L'actif a été fait à 21 1/4; mais sur un bruit qui court à la bourse, que le gouvernement a reçu une dépêche télégraphique favorable, on a monté à 21 3/4 demandé.

Les chemins de fer sont toujours très-animés. On y a fait beaucoup d'affaires.

Cinq pour cent	110 70	110 75	110 70	110 75
— fin courant	110 65	110 75	110 65	110 75
Quatre pour cent	101 90			
Trois pour cent	79 50	79 40	79 50	79 40
— fin courant	79 55	79 45	79 55	79 40
Rentes de Naples	96 90	97	96 90	97
— fin courant	97 15	97 50	97 15	97 50
Actions de la Banque	2410			
Caisse hypothécaire	790			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

De Ch. SAVY jeune,

QUAI DES CÉLESTINS, N° 49.

MANUEL DE LA LANGUE ANGLAISE, ou Moyen d'apprendre cette Langue sans Maître, avec le seul secours de la Prononciation, par M. Peyrot, membre de plusieurs Sociétés savantes. — 3^e édition, revue et augmentée. — 1 vol. in-16. — Paris 1837. — Prix : 3 fr. (2987)

ANNONCES JUDICIAIRES.

TUDE DE M^e DARGAUD, AVOUÉ A LYON, RUE DE LA LOGE, N° 4.

Adjudication définitive en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi vingt-six août mil huit cent trente-sept,

D'immeubles consistant en bâtiments ruraux, terres et vignes, situés sur la commune de St-Maurice-sur-Dargoire, joignant la grande route de St-Etienne à Lyon, saisis au préjudice du sieur Jean-Marie Pothin.

Les enchères seront reçues au pardessus la somme de mille francs.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Antoine-Joseph Dargaud, avoué, demeurant à Lyon, rue de la Loge, n° 4. (2956)

(2986) Mardi vingt-deux août courant, dix heures du matin, sur la place de la Croix, à la Guillotière, il sera procédé à la vente d'objets saisis, consistant en buffet, balance, tables, plots, commode, garde-robe, linge et vaisselle. ENGLER.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(2978) A VENDRE à l'enchère au dix pour cent. — Maison située à côté la tour Pitrat. Cette maison est construite dans toutes les règles de l'art. L'on peut en prendre connaissance chez M^e Rambaud, notaire, rue St-Pierre, n° 10, qui est chargé de la vente et de traiter de gré à gré.

La vente à l'enchère aura lieu le 20 septembre.

Changement de Domicile.

A compter du 1^{er} octobre 1837, l'étude de M. Casati, notaire, sera rue Lafont, n° 2. (2983)

ANNONCES DIVERSES.

(2930) A VENDRE. — Maison quai St-Benoit, autre près le pont de la Feuillée, autres place Croix-Paquet, rue St-Côme, côte St-Sébastien, rue Bât-d'Argent, rue Dubois, rue de la Monnaie, d'un revenu de 4 1/2 et 5 pour cent.

A PLACER. — 60,000 fr.-au 4 1/2 pour cent. 15,000 fr. en viager au 8 pour cent.; autres 15,000 fr. au 10 pour cent.

S'adresser chez M. Cornaton, rue du Pont-de-Pierre, n° 2, au 1^{er}, à Lyon.

(2975) A VENDRE OU A ÉCHANGER,

POUR ENTRER EN JOUISSANCE DE SUITE,

En totalité ou en parties, par lots ou même par bichérées, au choix des acquéreurs,

Une propriété provenant de M. Yachot dit Bointon, située dans la commune de Charentay (Beaujolais).

Cette propriété, formant deux forts vigneronnages, est composée de bâtiments de maître, caves voûtées, cour, puits et jardin, bâtiments de vigneron, écurie, cuvier garni de cuves et pressoir, et plusieurs pièces de terres, près et vignes de diverses contenance et qualités: le vin produit par la propriété est dans les premières qualités de Beaujolais; le tout situé au lieu dit *Grand-Chêne*, commune de Charentay (dans le Beaujolais), à une heure et demie de Villefranche. Il y a, de plus, un pré près du Moulin à St-Georges, et d'autres prés arrosés par un ruisseau.

La présente vente aura lieu audit lieu du *Grand-Chêne*, dans les bâtiments de la propriété, le dimanche 27 août, et continuera les jours suivants.

S'adresser, avant la vente, tous les jours, à M. Baudrand, à l'hôtel de Milan, à Villefranche, et le samedi, veille de la vente, dans les bâtiments de la propriété.

On donnera toutes facilités pour les paiements.

(2976) A LOUER de suite. — Boutique de charcutier très-bien placée pour avoir un grand débit. Elle est tout agencée: il y a potager avec chaudière; il n'y a aucune dépense à faire.

Il y a aussi une vaste écurie.

S'adresser quai de la Charité, n° 150, au rez-de-chaussée, au pied de l'escalier.

(2941) A LOUER. — Une jolie petite maison, bâtie depuis trois ans, réunissant l'utile et l'agréable, située à Belley, en bon air, composée d'un salon tapissé nouvellement, avec alcove fermante, glace et sonnette à la cheminée; deux autres chambres aussi à alcoves et à cheminées qui ne fument pas, aussi tapissées; cuisine, évier, office, cabinet, une jacobine, cave, caveau, bel hangar pour le bois, écurie pour un cheval ou une vache, une buanderie, un jardin clos de murs: le tout fermant à clé; et enfin un pré au bout du jardin produisant trois voitures de bon foin. La maison est plafonnée partout et a des persiennes aux fenêtres. Le loyer est de 500 fr.

S'adresser, à Belley, à M. DEPUGIEU, avocat; à Lyon chez M. MACORS, pharmacien, rue St-Jean, n° 30.

Avis aux Habitants de Lyon.

Les négociants déballés dans les magasins de l'hôtel du Parc, déjà connus dans cette ville, ont l'honneur de prévenir qu'ils ont reçu un nouvel assortiment en calicot d'Alsace de toutes les largeurs en blanc et écru.

Leurs magasins sont ouverts depuis sept heures du matin jusqu'à sept heures du soir. (2988)

(2919) Le sieur PERRIN, traiteur, ci-devant Cloche-d'Or, à la Mulatière, a l'honneur de prévenir le public qu'il a changé de domicile, et qu'il tient actuellement l'hôtel St-Louis, place de la Miséricorde, n° 5.

Les personnes qui voudront honorer son hôtel de leur présence y trouveront tout ce qui peut satisfaire le goût, et seront servies à un prix modique, avec autant de promptitude que de propreté.

Le sieur Perrin prend aussi des pensionnaires et porte en ville.

COURRIERS POUR L'ITALIE.

Depuis le 15 août, départs à dix heures du soir pour arriver à CHAMBERY le lendemain à deux heures du soir, à AIX-LES-BAINS à trois heures et demie du soir, et à TURIN en quarante-deux heures de marche.

Le prix pour TURIN sera réduit à 75 fr., guides et péages compris.

Les marchandises et espèces seront rendues avec la même célérité que les dépêches et à des prix aussi modérés que par les messageries.

Les berlins destinées à ce service ont des coupés élégants et bien fermés, qui offrent aux voyageurs toutes les commodités désirables. Elles vont directement à CHAMBERY et à AIX sans changer de conducteur à la frontière.

A Lyon, Larat, Mille et C^e, quai St-Clair, 15. (2985)

GUÉRISON DES Maladies Secrètes.

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acrité ou vice du sang.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2886)

(2879) AVIS.

On trouve toujours à l'enseigne du *Clos Vougeot*, place des Terreaux, palais St-Pierre, escalier n° 19, des vins de toutes qualités choisis et à des prix très-modérés; entre autres, des vins du Rhin, clos de Vougeot, Chambertin, Champagne, tisane de Champagne, Bordeaux, etc., et St-Perray mousseux à 90 c. On y tient également des liqueurs fines et surfinées de diverses qualités.

On envoie à la campagne.

Nota. Bien remarquer l'entrée de l'escalier n° 19.

Sirop et Pâte pectorale DE MOU DE VEAU,

Préparés par QUET, pharmacien, à Lyon.

Supériorité sur tous les remèdes connus pour la prompte et parfaite guérison des rhumes, toux, catarrhes, asthmes, enrrouements, irritations, et toutes les maladies de poitrine et d'estomac. — Se vendent toujours avec une instruction, à sa pharmacie, rue de l'Arbre-Sec, n° 31. (2707)

(2989) Il s'est perdu, dimanche 13 août, un sac de nuit à losanges marrons et jaunes; il contient du linge et autres articles. La personne qui l'aurait trouvé est priée de le remettre chez M. Mermet, aux bains de la Halle-aux-Blés. Il y aura une récompense.

(2843) Le *Sirop de Digitale*, de LABELONIE, pharmacien, rue Bourbon-Villeneuve, n° 19, à Paris, guérit en peu de jours

LES PALPITATIONS DE COEUR

et les oppressions, asthmes, catarrhes, rhumes et toux opiniâtres et hydropisies commençantes.

Dépôts à Lyon, Vernet, place des Terreaux; Tarare, Michel; Roanne, Chervette; Mâcon, Lacroix; Chalon-sur-Saône, Terrat; Bourg, Martinet; Vienne, Rouvière; Valence, Reboulet.

DÉPURATIF DU SANG.

ROB

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE.

Les médecins les plus célèbres qui ordonnent chaque jour cette préparation, les heureux résultats qu'ils en obtiennent dans le traitement de toutes les Maladies Secrètes, résultats qui lui ont valu l'approbation de la Faculté de Médecine, sont un sûr garant à la confiance publique.

PRIX: 10 F. LA BILLE ET 5 F. LA 1/2 BILLE.

A la pharmacie de BORELLY, place de la Préfecture, n° 13. (2280)

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont le détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

- On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
- A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 13.
- A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
- A Grenoble, chez Decheaux père, quincaillier, Grande-Rue.
- A Genève, chez M. Burkel, droguiste.
- A Vienne, chez Muret fils, épicière, rue Marchande.
- A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
- A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
- A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épicière, rue Paluy.
- A Givors, chez M. Thivy, épicière, Grande-Rue.
- A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.
- A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.
- A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
- A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
- Valence, Ronzier, place des Clercs.
- Lons-le-Sauvieu, Vincent, épicière et marchand de parapluies, place de la Liberté.
- Paris, Maréchal, épicière, rue du Pont-aux-Choux, n° 14 ou 17.
- Le Puy, Bernardpic, droguiste, rue Panesac, n° 164.
- Ainsi que dans les principales villes de France.

PAR BREVET DE PERFECTIONNEMENT

BALANCES BASCULES

Pour le pesage des Voitures, Pour Poids publics et grands Établissements;

ET BASCULES PORTATIVES

A l'usage des Marchands de Soie, de Fer, de Charbon; des Maisons Roulage, Forges, Mines, etc.

CHEZ BÉRANGER ET C^e, BALANCIERS-MÉCANICIENS, Rue des Forces, 1^{re} place de la Fromagerie, A LYON.

GRAND-THÉÂTRE.

Dimanche 20 août 1837. — A la demande générale, M. Nourrit donnera sa dernière représentation de *La Juvie*, grand-opéra. — Ou commencera à sept heures.

GYMNASE-LYONNAIS.

Samedi 19 août 1837. — Cinquième représentation de M. Bouffé. — 1^{re} SECONDE ANNÉE, vaud. — 2^e MICHEL PERRIN, vaud. — 3^e CESAR ou CHEN DE CHATEAU, vaud. — Ou commencera à six heures 1/4.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE FOULAILLERIE, 10.